

conscient de la nécessité d'aider à l'entreposage des céréales voulues pour les besoins de la vente. Feu Jimmy Gardiner avait compris l'utilité de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et la fit adopter pour répondre aux besoins de l'époque.

Tout cela ne vaut plus rien et on nous présente au lieu le bill de stabilisation qui garantira aux cultivateurs le niveau de revenus bruts des cinq dernières années, niveau qui, selon le président du syndicat du blé de l'Alberta, a baissé de 44 p. 100 depuis 1967. On nous assurera ce niveau mais nous aurons à fournir comme garantie 2 p. 100 du revenu brut du cultivateur. Voilà le marché.

L'orateur précédent a parlé des propositions actuelles au point de vue juridique. Je parle aussi de leurs aspects moraux et économiques. A son arrivée au pouvoir, le premier ministre (M. Trudeau), a parlé d'une société juste. Voilà cette société juste où la morale et les procédures légales du pays sont violées, une société où l'on porte atteinte aux droits économiques d'un grand secteur du Canada!

Alors que, dans une partie du Canada, les gens voient leur revenu diminuer sensiblement, on envisage de supprimer l'aide accordée jusqu'à présent sans la remplacer par autre chose. Nous avons un ministre de l'Agriculture (M. Olson) qui, lorsque nous lui demandons ici, à la Chambre, en quoi consiste le programme destiné aux cultivateurs de l'Ouest et à l'ensemble des cultivateurs canadiens, lorsque nous lui demandons ce qui a été prévu pour les producteurs de denrées alimentaires par rapport à ce qui a été fait en faveur des manufacturiers, nous répond que les décisions seront prises isolément pour chaque produit.

Il devrait écouter la radio ou lire les lettres que m'adressent les producteurs de pommes de terre et de pommes et les éleveurs de porcs. Ils se trouvent dans une situation désespérée en raison de la surtaxe américaine qui vise un grand nombre de leurs produits. Le ministre de l'Agriculture dit que les décisions seront prises isolément pour les divers produits, mais pour quel produit le ministre est-il venu nous dire, depuis l'institution de la surtaxe: Nous allons faire quelque chose au sujet de ce produit-là? C'est cela la juste société!

Une voix: Réserve aux libéraux.

M. Gleave: Oui, réservée aux libéraux. Si le gouvernement et le ministre voulaient faire quelque chose, ils retireraient le bill sur la stabilisation. Mais même si le ministre s'y refuse, il devrait faire les versements dus, maintenant payables en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, et distribuer ces fonds aux cultivateurs. Il a envoyé des tas de jolis petits billets, de petits bouts de papier à tous les cultivateurs de l'Ouest. J'en ai un. Il leur disait: Si je vous avais payé, vous auriez tant. Certains cultivateurs l'ont pris au sérieux. Ils m'ont demandé quand ils toucheraient leur argent. J'ai répondu que je l'ignorais mais que si jamais ils le touchaient cela leur coûterait plus que le montant du chèque, ce serait une mauvaise affaire pour eux. Cependant le ministre et le gouvernement s'obstinent à refuser d'appliquer la loi, en premier lieu et, en second lieu, à faire face à leurs

obligations morales à l'égard des cultivateurs de l'Ouest. Pour obtenir un débat à la Chambre...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais le temps qui lui est accordé est expiré, à moins qu'il n'obtienne le consentement unanime des députés à ce qu'il continue. La Chambre consent-elle à l'unanimité à permettre au député de reprendre ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Gleave: Merci, monsieur l'Orateur et messieurs les députés. J'ai presque terminé. Je veux simplement dire que pour obtenir que la Chambre soit saisie de la question, il a fallu qu'une motion présentée en vertu de l'article 26 du Règlement soit acceptée par l'Orateur. C'est le recours que nous avons pour porter à la connaissance des Canadiens l'injustice dont sont victimes aujourd'hui les cultivateurs de l'Ouest.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, si la motion présentement à l'étude est d'une importance capitale pour la classe agricole de l'Ouest du pays, elle l'est également pour tous les cultivateurs canadiens.

Je dois d'abord faire remarquer que les deux députés qui ont présenté des motions demandant à proposer l'ajournement de la Chambre, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, doivent être félicités.

Monsieur l'Orateur, si je prends la parole à l'occasion de ce débat, c'est pour démontrer la solidarité que nous devons avoir d'un bout à l'autre de pays. En somme, étant donné la gravité du problème, nous nous devons d'apporter notre contribution, afin d'inciter le gouvernement à mettre en œuvre des mesures qui ont été adoptées par le Parlement.

Si la présidence a permis d'engager ce débat, c'est qu'elle a reconnu la gravité du problème, et c'est pour cette raison que nous avons l'occasion d'étudier ce soir la situation qui prévaut dans l'Ouest du pays.

On se rappellera que le Parlement a adopté une loi visant à assurer une garantie de revenu aux producteurs de céréales de l'Ouest, et que des crédits de plusieurs millions de dollars ont été accordés à cette fin. Or, que se passe-t-il actuellement? On reproche précisément au gouvernement de ne pas appliquer cette loi, de ne pas donner aux cultivateurs, aux producteurs de céréales de l'Ouest, l'avantage de pouvoir bénéficier de cette loi. C'est justement la raison qui a amené l'opposition à présenter cette motion, afin de sensibiliser le gouvernement et l'opinion publique sur la gravité du problème.

Il semble de plus en plus évident que les cultivateurs des Prairies sont victimes de la «non-application» de cette loi. Au fait, si je me reporte à la déclaration que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé faisait le 28 janvier 1970, lors d'une allocution prononcée à l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne de l'Agriculture à Winnipeg, il prédisait alors un avenir prometteur aux producteurs de céréales de l'Ouest.